Acte publié et certifié exécutoire

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 24 septembre 2025

DEL 20250924 27

Nombre de Conseillers En exercice De présents De votants

Création de poste

Objet:

29

24 L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre,

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents:

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE - Jean-Louis LELIEVRE Laurence **FREMINET** Hervé MORICE Emilie CORDIER LEROUX Sébastien Denis ROULAND Myriam WAIRY Stéphanie BURNEL - Eric MEIGNEN - Cécile OLIVIER - Benoît PICHARD Laurence DUPONT - Yannick BEAUVAIS Jessica Jean-Pierre LE CROM - Thierno DIALLO -Brieg **PICAULT HAFFRAY** Marjorie GARCIA David PELON Françoise Cécile NICOLAS - Michel CONANEC -

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

25 septembre 2025

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Magali MACE a donné son pouvoir à Laurence FREMINET

Et que la convocation avait été faite le

Absents : Gilles BRIAND – Didier NOUZILLEAU – Aurélie LE GUNEHEC – Alain DESMARS

17 septembre 2025

M. Hervé MORICE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé,

Afin d'accueillir un agent recruté sur le poste d'assistante administrative au sein du service vie associative, développement économique et démocratie de proximité, vacant à compter du 10 septembre 2025, il est proposé de créer un poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps non complet compter du 1er novembre 2025.

| Filière | Grade | Cat | Temps de travail ETP | Temps travail hebdo poste | Service | Motif | Nbre poste |
|-----------|---|-----|----------------------------|---------------------------|--|-------------|---------------|
| Animation | Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe | С | 80 % | 28,00 | vie associative, développement économique et démocratie de proximité | t sur poste | 1 |

Cette création sera portée au tableau des emplois et des effectifs.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi nº 83-54 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique,

Vu le tableau des emplois budgétaires de la Ville de Trignac,

Considérant la volonté de M. le Maire de résorber les emplois précaires

Considérant le souhait de M. le Maire de pourvoir répondre au besoin du fonctionnement des services de façon pérenne

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission administration générale en date du 15 septembre 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE

Article 1 : D'acter la création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe temps non complet comme détaillés ci-dessus.

Article 2 : De modifier le tableau des emploi budgétaires de la Ville de Trignac tel que décrit cidessus,

Article 3 : De dire que la dépense est prévue au budget de la ville 2025, Chapitre 012- Charges de personnels et frais assimilés

Article 4 : d'autoriser le Marie ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette délibération

| Voix pour | 25 |
|-------------|----|
| Voix contre | 0 |
| Abstentions | 0 |

Envoyé en préfecture le 29/09/2025 Préfet le : Reçu en préfecture le 29/09/2025 Péfet le : Publié le ur en Mairie le :

ID: 044-214402109-20250924-DEL_20250924_27-DE

Pour extrait conforme

e Maire Llaude AUFORT